

NOTE POUR LA DEMARCHE LICENCE PROPRIETAIRES ETRANGERS.

Tout propriétaire français ou étranger doit avoir sa licence de l'année en cours valide pour concourir en France.

1-Avant toute démarche de demande de licence, il faut remplir le formulaire « Demande d'enregistrement d'un chien étranger », tout chien devant être enregistré à la SCC. Cet enregistrement est gratuit et peut se faire par voie électronique.

Il faut compter une quinzaine de jours pour que la procédure soit effectuée. Le propriétaire ne reçoit aucun document

2-Pour demander la licence, comme pour le propriétaire français il faut obligatoirement remplir le formulaire « Licence Propriétaire pour l'année 2016 ».

-Pour une première demande : cocher : DEMANDE DE LICENCE

-Bien inscrire votre pays

-Pour Club d'utilisation: indiquer votre Club "ami français " qui se chargera de votre demande

-Association Canine Territoriale : ne rien indiquer

-Identification du (des) chien (s) : y inscrire vos chiens

Le coût est de 10€ quelque soit le nombre de chiens associés à la licence du propriétaire

Le propriétaire licencié et ses chiens inscrits seront assurés en RC

3- Formulaire « ASSURANCE 1^{er} CHIEN ET OPTION CHIEN (S) SUPPLEMENTAIRE (S) ». Ce formulaire doit obligatoirement être rempli

-On doit remplir les indications qui concernent le propriétaire

-On doit remplir les identifications du (des) chien (s) Ce sont ceux qui sont inscrits sur le formulaire « Demande de Licence »

***Obligatoirement** le premier chien -----→ Coût 0 €

*Les **autres** chiens que vous voulez assurer (facultatif) -----→ Coût 3€ par chien.

*Exemple si deux chiens inscrits le coût total sera de 3€ (gratuité pour le premier et 3€ pour le 2^{ème}

Tous les chiens inscrits sur ce formulaire seront assurés en dommage lors des épreuves en France

Vous envoyez **obligatoirement les deux formulaires** « DEMANDE DE LICENCE 2016 » et « ASSURANCE 1^{er} CHIEN ET OPTION CHIEN (S) SUPPLEMENTAIRE (S) » à votre club ami français accompagné du règlement **total** : 10€ (licence) **et** 3€ (si 2 chiens), 6€ (si 3 chiens), 9€ (si 4 chiens) etc. (assurance). Il se chargera de toutes les démarches administratives.

Le club s'occupera de votre inscription et recevra votre licence (carte propriétaire licencié avec son N° sur laquelle sera inscrit le (les) chien (s) avec son (leurs) n° FAPAC. Vous aurez aussi votre code d'accès à votre espace licencié de la SCC.